



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction interdépartementale des routes Est

DOSSIER DE PRESSE

Travaux de réfection des enrobés de la RN4 entre Gogney et Saint-Georges



*Point presse du 5 août 2011 – 11h30
au point d'appui de Buhl de la DIR Est*

Retrouvez ce dossier de presse
sur le site internet de la DIR Est : www.dir-est.fr

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

SOMMAIRE

I. Introduction : présentation du chantier

II. Durée des travaux

III. Nature des travaux

IV. Mesures d'exploitation

V. Sécurité des usagers et des agents

Annexes :

- **Plan de la déviation**
- **Présentation de la DIR Est**



I. Introduction : présentation du chantier

Au vu des importantes dégradations enregistrées lors de l'hiver dernier, la DIR Est a décidé de réaliser des travaux de réfection de la chaussée de la **RN4 entre le giratoire de Gogney et la commune de Saint-Georges à compter du lundi 8 août 2011, pour une durée de 4 semaines.**

Compte-tenu du trafic élevé sur cette section bidirectionnelle, le **sens Strasbourg-Nancy sera coupé** pendant la réalisation des travaux afin d'assurer la sécurité du chantier et des usagers. Une déviation sera mise en place avec un temps de parcours allongé d'environ 15 minutes (plan en annexe). Pour minimiser la gêne aux usagers, cette **coupure sera levée la nuit et les week-ends** avec toutefois une limitation de vitesse à 70 km/h.

La circulation dans le sens Nancy-Strasbourg sera maintenue, la vitesse étant toutefois réduite à 70 km/h de Gogney à Saint-Georges et à 50km/h au niveau des travaux.

Les usagers en provenance des communes voisines du chantier (Ibigny, Richeval, Saint-Georges, Hattigny) ne pourront donc emprunter la RN4 qu'en direction de Strasbourg. Pour traverser la RN4 ou pour se rendre en direction de Nancy, **des itinéraires de déviation secondaire seront mis en place par les routes départementales.**



II. Durée des travaux

Le chantier démarre **lundi 8 août**. Il est programmé pour une durée de **4 semaines*** et doit donc prendre fin vendredi 2 septembre.

*sous réserve de conditions météorologiques favorables.

III. Nature des travaux

Au total, la réfection des voies sera réalisée sur une **longueur de 9 km** : 6 km en Moselle et 3km en Meurthe-et-Moselle.

Il s'agit de décaisser la chaussée sur un maximum de 13 cm et de créer une nouvelle structure de chaussée.

Une couche de roulement neuve sera mise en œuvre sur toute la largeur de la chaussée.

Les accotements seront également refaits ainsi que la signalisation horizontale.

IV. Mesures d'exploitation

Lors de la préparation du chantier, les mesures d'exploitation ont été prises afin de minimiser la gêne à l'usager et garantir la sécurité de tous :

- **Les travaux ont été programmés pendant les vacances scolaires**, période de l'année où le trafic est moindre. NB : Le trafic moyen journalier est en moyenne de 10 000 véhicules par jour en dehors des périodes de vacances scolaires.
- **Durant toute la période du chantier, une voie de circulation est maintenue** dans le sens Nancy-Strasbourg. Attention, la vitesse y sera réduite : 70 km/h de Gogney à Saint-Georges et 50km/h à hauteur des travaux.
- **La coupure du sens Strasbourg-Nancy sera levée la nuit (de 20h à 7h) et les week-ends**. Les usagers pourront donc ré-utiliser dès 20h cette voie mais la limitation de vitesse à 70 km/h restera toutefois en place.
- En journée (de 7h à 20h), une **déviatio**n est mise en place pour le **sens Strasbourg-Nancy** => cf plan en annexe. Attention, cette déviation entraînera un **allongement du temps de parcours de 15 minutes environ**. Des déviations plus locales seront également indiquées.
- Les **panneaux à messages variables des autoroutes A4 et A31** seront activés pour informer les usagers effectuant de grands trajets de l'existence des travaux et les inviter à prendre l'autoroute A4 plutôt que la RN4.

V. Sécurité des usagers et des agents

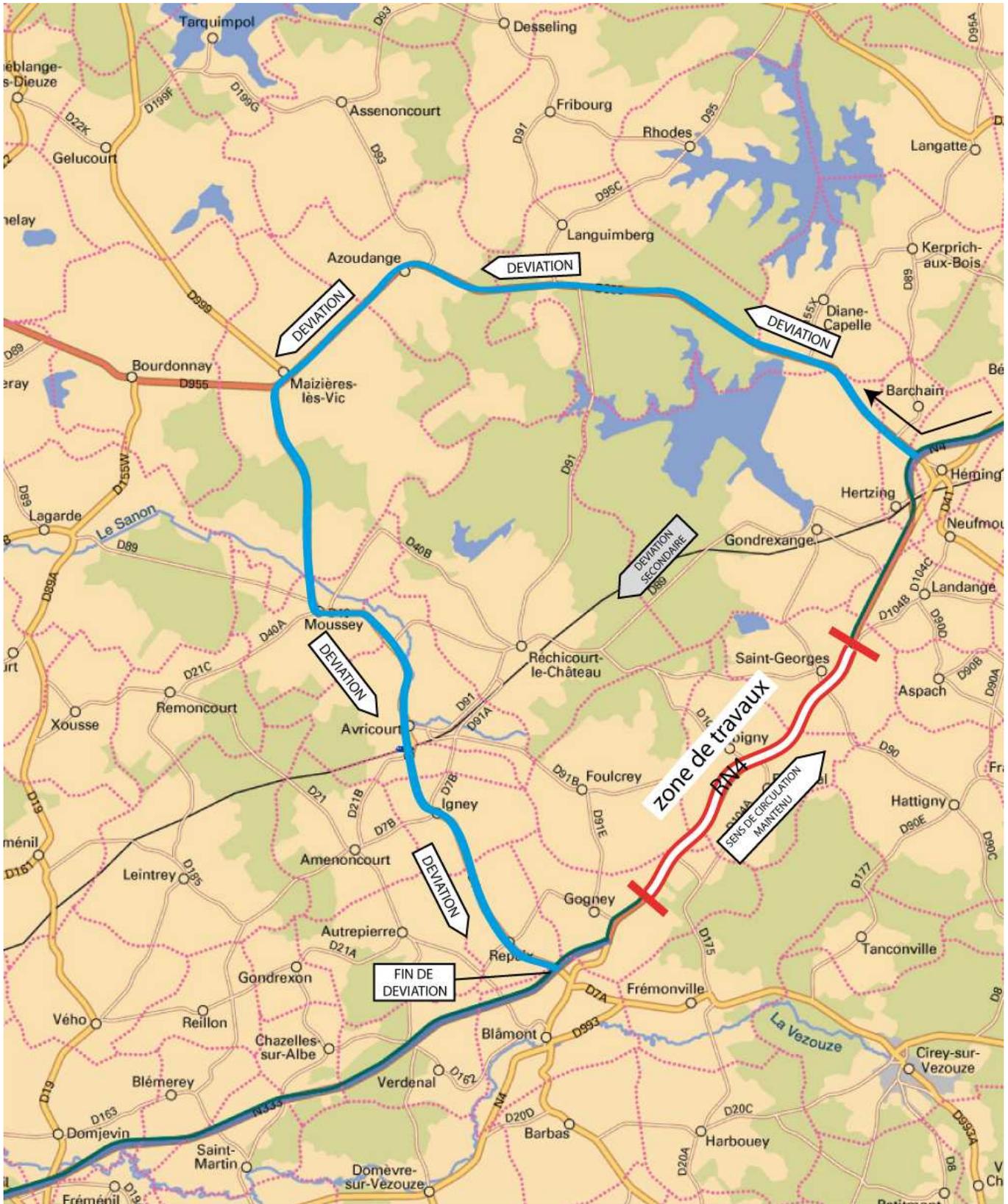
La DIR Est recommande aux automobilistes et conducteurs de poids lourds la plus grande **prudence** et la **modération de leur vitesse aux abords du chantier pour leur sécurité et celle du personnel y travaillant**.

En effet, 44 % des conducteurs dépassent de plus de 20 km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers, 20% des conducteurs ne respectent pas les distances de sécurité et en 2010, environ 2 000 accidents sont imputables au manque d'attention des conducteurs (données nationales).

Des accidents causant notamment des blessures aux agents d'exploitation se produisent chaque année, le plus souvent lors des phases délicates de mise en place ou de dépose de la signalisation.

Aux abords des chantiers, les conducteurs doivent donc **ralentir** et bien respecter les limitations de vitesse à 70 km/h ou 50 km/h qui seront indiquées en fonction du chantier. Il est aussi important de **garder la distance de sécurité** recommandée à tout instant sur la route et de rester concentré pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes.

PLAN DE LA DEVIATION



La **DIR Est** – Direction Interdépartementale des Routes Est – est un service du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

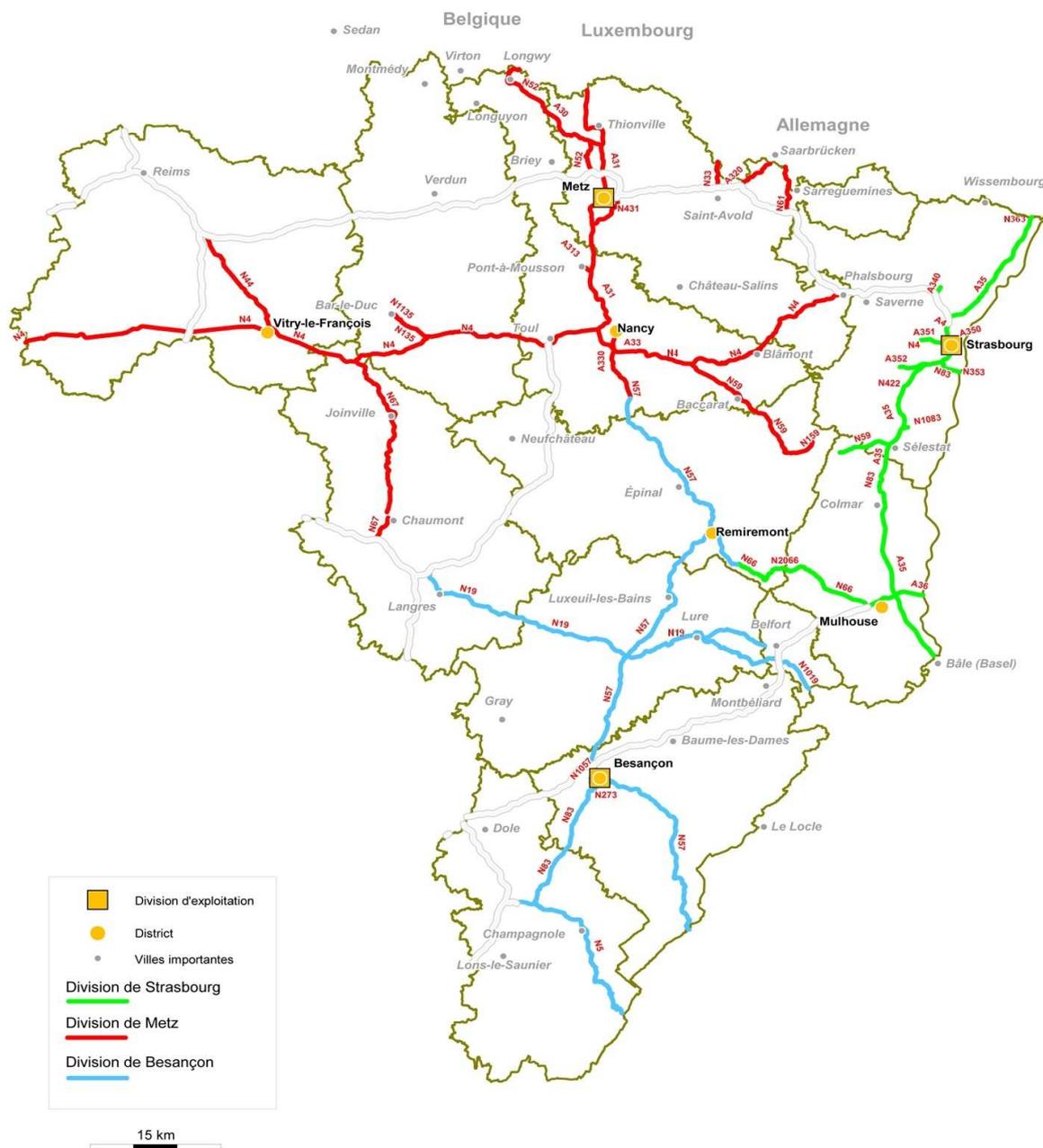
Elle a été créée par décret du 16 mars 2006 pour gérer le **réseau des routes nationales et autoroutes non concédées traversant 12 départements** du quart Nord-Est de la France, long de **1 650 km**,

Son **organisation** s'articule autour :

- des services du siège à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 3 services d'ingénierie routière : SIR Lorrain, SIR de Mulhouse et SIR de Vesoul.

Au total, ce sont **1 090 agents** qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Le réseau de la DIR Est par division d'exploitation



Pour plus d'informations sur la DIR Est : www.dir-est.fr